Robert de Rotschild; le marquis de Tamisier; le duc et la duchesse de Trémoille; le prince et la princesse de Tarente; la vicomtesse de la Rochefoucauld; M. Napoléon Magne; le comte et la comtesse Edmond de Pourtalès; Le comte Louis de Turenne.

Le testament sera peut-être ouvert dans la soirée. Relatons le bruit, d'ailleurs non encore confirmé, d'après lequel la princesse Mathilde aurait institué le prince Louis-Napoléon, général de l'armée russe, son légataire universel.

Le prince Louis-Napoléon

A propos du prince Louis-Napoléon, la *Liberté* rapporte que, prévenu, depuis plusieurs jours, de l'état très grave de sa tante, il avait quitté Tiflis, où il commande une division, pour se rendre à Paris, mais que, sous un prétexte quelconque, et par ordre du Tsar, il était, en ce moment, retenu à Saint-Pétersbourg. La *Liberté* ajoute que, dans ces conditions, il ne pourra se trouver à Paris pour les funérailles, et que l'intervention du gouvernement russe se serait produite sur les instances de M. Combes, désireux de retarder l'arrivée du prince à Paris, par crainte de manifestations bonapartistes possibles, à l'occasion de la présence du jeune général de la Garde impériale russe.

Les funérailles

A propos des obsèques, on communique la note suivante :

Conformément aux volontés de S. A. I. Mme la princesse Mathilde, il ne sera fait aucune invitation pour son enterrement qui aura lieu à Saint-Gratien. Jusqu'au jour des obsèques, une messe sera célébrée pour le repos de son âme chaque matin, à dix heures, en l'église de Saint-Philippe-du-Roule, sa paroisse.

— x —

La princesse Mathilde Lætitia-Wilhelmine Bonaparte, fille de Jerôme Bonaparte et de la princesse Catherine de Wurtemberg, était née à Trieste le 27 mai 1820. A l'âge de trois ans, elle fut conduite à Rome et confiée à une gouvernante, la baronne de Roding; puis, on l'envoya à Florence, où elle séjourna jusqu'en 1835.

De 1835 à 1839, la princesse vécut à la cour de Wurtemberg, dont elle faisait partie, sous le nom de comtesse de Monfort.

Vers la fin de 1839, la princesse retourna à Florence où son goût pour les arts prit une grande extension; elle travailla avec ardeur la peinture, s'entourant des merveilles de l'Italie et prenant pour modèles les grands maîtres de ce pays. Pendant que la princesse se livrait au travail, sa famille préparait une union entre elle et le prince Louis-Napoléon; les fiançailles furent officielles et les deux futurs époux éprouvaient l'un pour l'autre un vif attachement, une belle affection. Survinrent alors les tentatives de Boulogne et de Strasbourg qui avorterent et conduisirent Louis-Napoléon au fort de Ham.

Devant l'insuccès du prétendant, les dispositions de la famille de la princesse se modifièrent; le roi Jerôme traitait Louis-Napoléon de téméraire, de fou, de rêveur halluciné, et refusait de donner sa fille à un conspirateur malheureux.

Les fiançailles furent donc rompues, au grand désespoir des deux intéressés. Cette rupture fut suivie d'un triste mariage avec le comte russe Demidoff, dont la seule célébrité était son immense fortune.

Après les noces qui furent célébrées le 1er novembre 1840, le comte Demidoff conduisait la princesse sa femme en Russie. La cour de l'Empire moscovite fit fête à la nouvelle venue et le tsar Nicolas la reçut avec grande affection.

En 1845, l'accord n'existant plus dans le ménage, une séparation fut prononcée et l'empereur de Russie força le comte Demidoff à servir une pension de cinq cent mille francs à la princesse Mathilde qui, devenue libre, quitta définitivement la Russie et vint s'installer à Paris. Elle se remit au travail et son hôtel devint le rendez-vous des artistes, littérateurs et écrivains de talent.

Ce fut la princesse Mathilde qui, pendant la présidence de Louis-Napoléon, fit les honneurs du palais de l'Elysée et dirigea la maison intérieure du prince.

Le fils de la reine Hortense devint empereur des Français et se maria avec Mlle Eugénie de Montijo; la princesse Mathilde se consacra dès lors à ses études personnelles et tint son rang d'Altesse impériale en ouvrant les portes de ses salons à toutes les célébrités de l'époque.

La princesse Mathilde fut de toutes les fêtes et de tous les deuils du second Empire; elle conserva, pendant toute sa durée, un attachement et un dévouement inaltérables à Napoléon III.

Après la chute de l'Empire, suivie de la mort de Napoléon III et du prince impérial, la princesse concentra son affection sur ses neveux et principalement sur Louis-Napoléon Bonaparte, actuellement général dans la garde impériale russe.

Elle tint à Paris le salon le plus intéressant qui fût. Après avoir reçu et défendu Goncourt et Flaubert, elle donna droit de cité à Meissonier, Hebert, Robert Fleury, Detaille, Henry Houssaye, Frédéric Masson et tant d'autres non moins illustres.

Les princes étrangers de passage à Paris venaient volontiers chez elle; ils s'y rencontraient avec le corps diplomatique au complet; on retrouvait parmi les fidèles les grands noms de l'Empire: Bassano, Trévise, Murat, Massa, Essling-Rivoli, Alhufera, Wagram, Cadore, etc; ceux des monarchies: Rohan, La Tremoille, Ségur, Gramont et tant d'autres.

Accueil était fait également à la société mondaine de nos jours et aux hommes politiques de tous les partis: M. Joseph Reinach fut un assidu de l'hôtel impérial, on ne l'y vit plus depuis l'affaire Dreyfus. A lui comme à M. Taine, après l'article de ce dernier sur Napoléon, la princesse avait envoyé sa carte avec: P. P. C.

Cette nièce de Napoléon évoquait, de nos jours, l'image des princesses du Moyen-Age ou de la Renaissance, tenant cour plénière, protégeant les faibles, inspirant les audacieux, recherchant les doctes causeurs, les poètes, les musiciens, les artistes et les héroïques guerriers...

LES TROUBLES D'HENNEBONT

Nouveaux incidents. — Plusieurs arrestations

Hennebont, 3 janvier. — La situation s'est aggravée. Les grévistes ont décidé de renouveler les derniers troubles. Ils avaient convoqué, hier soir, à sept heures et demie, les groupes révolutionnaires. Le maire d'Hennebont, pressentant le danger, demanda des renforts immédiats.

Au moment où les grévistes attaquaient deux maisons, rue Neuve, deux compagnies du 62e, 50 artilleurs coloniaux et des brigades de gendarmerie, arrivés à sept heures, refoulaient les assaillants; ceux-ci furent cernés dans le terrain syndical.

Surpris par l'arrivée soudaine des troupes, ils ne songèrent pas à tenir leur réunion, et s'enfuirent de tous les côtés. Trois grévistes ont été arrêtés; un marin de l'Etat, le nommé Rospene, frère d'un gréviste, a été également arrêté, pour avoir frappé brutalement au visage le lieutenant de Pluvier, fils d'une notabilité politique de la région; ce marin a été conduit à Lorient, et enfermé à la prison. La ville d'Hennebont est gardée militairement, car on craint de nouveaux troubles.

LA CATASTROPHE DE CHICAGO

L'incendie d'un théâtre

Chicago, 3 janvier. — L'enquête qui se poursuit sur l'incendie du théâtre Iroquois a amené jusqu'à présent vingt-sept arrestations.

Les obsèques des victimes ont commencé hier. L'état-civil a déjà délivré trois cents permis d'inhumer.

L'aspect de la ville est lugubre. Les cloches de toutes les églises sonnent le glas. De toutes parts, de longs cortèges funèbres se dirigent lentement vers les cimetières suburbains; les prêtres et les ministres de toutes les confessions vont de funérailles en funérailles pour célébrer les dernières cérémonies cultuelles.

Les cadavres non identifiés seront conservés dans les différentes morgues aussi longtemps que possible, puis ceux qui n'auront pas été réclamés seront inhumés aux frais de la Ville.

L'Hôtel-de-Ville a été fermé; le *Board of Trade* et beaucoup de maisons de commerce et de manufactures ont fermé plus tôt que de coutume.

Les obsèques continueront aujourd'hui et demain.

Les écoles seront fermées demain en signe de deuil, trente-quatre instituteurs ou institutrices ayant péri dans la catastrophe.

La seule personne étrangère qui ait péri est une Anglaise du corps de ballet.

Le président Roosevelt a reçu un télégramme de l'empereur Guillaume II lui exprimant sa sincère sympathie à l'occasion de la catastrophe.

Après le théâtre Iroquois, un hôtel de première classe de Lake-Avenue a brûlé hier soir. Il était bondé de voyageurs. Une panique s'est produite dans laquelle quatre personnes ont trouvé la mort.

FAITS DIVERS

L'ENVOUTÉE DE MARLY. — Le parquet de Versailles s'occupe en ce moment d'une affaire étrange.

Le 22 décembre dernier, une dame Chappuis, âgée de soixante et onze ans, mourait subitement dans sa villa, chemin de Monvel, à Marly-le-Roi. Elle laissait par testament toute sa fortune à une femme nommée Martin, qui logeait chez elle depuis quelque temps.

Cependant, Mme Chappuis avait trois neveux, MM. Léon Grasse, de l'Opéra, Girardot, lieutenant à Vincennes et Toutain, commis d'agent de change à Paris. Les parents déshérités firent une enquête sur les causes de leur infortune et le résultat fut qu'ils déposèrent une plainte en escroquerie et captation d'héritage contre la femme Martin. Voici, en effet, ce qu'ils avaient appris:

Mme Chappuis, qui avait perdu son mari il y a deux ans, et ne pouvait se consoler, avait fait dernièrement la connaissance d'une voisine, Mme Martin. Elle s'enfermait tous les soirs avec elle dans sa chambre à coucher, après avoir congédié sa bonne, et se livrait, sous sa suggestion, à des pratiques de spiritisme.

Mme Martin était un ancien medium, elle se servait de ses connaissances en occultisme pour envoûter son amie. Une nuit du mois de décembre dernier, a raconté la domestique de Mme Martin qui épiait la scène à travers le trou de la serrure, Mme Martin mit sa crédule cliente en communication avec l'âme de feu son mari. Celui-ci lui dicta des ordres formels:

«Je suis, dit la voix, dans le purgatoire et j'attends ma délivrance. Elle aura lieu lorsque tu m'auras rejoint. Les esprits ont décidé que tu ne verrais pas finir 1903. Il faut qu'avant Noël tu aies quitté cette terre. Fais donc ton testament en faveur de cette bonne Mme Martin qui t'a si bien consolée depuis ma mort. Laisse-lui non seulement ta fortune, mais aussi ta maison. Laisse-lui tout ce que tu possèdes. Ne songe pas aux membres de la famille, qui nous ont toujours tenus à l'écart. Viens vite, je t'attends! *Lorsque le moment sera venu, ton cœur éclatera vers moi comme un fruit mûr.*»

Il y eut un silence, puis la voix reprit:

— Et maintenant prends le flacon que tu vois. Verses-en, comme à l'habitude, le contenu sur le réchaud sacré et respire la fumée qui se dégagera du foyer. Aie bien soin surtout de toujours détruire les verres de ces flacons afin qu'il n'en reste nulle trace. A bientôt, mon épouse adorée.»

Obéissant à la voix du défunt, le 22 décembre, Mme Chappuis s'affaissait dans les bras de sa bonne. Elle était morte.

Dès que le parquet de Versailles fut saisi de la plainte des héritiers, c'est-à-dire hier, il arrêta Mme Martin, malgré ses protestations d'innocence. Puis il ordonna l'exhumation du corps de Mme Chappuis et son autopsie.

Cette opération a révélé que la vieille dame était morte d'une maladie de cœur, mais on ignore encore si l'accident auquel elle a succombé n'a pas été provoqué par un toxique préparé par Mme Martin. Diverses fioles emplies de substances qui seront analysées ont été saisies au domicile de cette femme.

SUICIDE DANS UNE ÉGLISE. — Un pauvre homme était agenouillé hier, vers midi, devant la chapelle de la Vierge, à l'église Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

Après s'être prosterné devant l'autel, il prit dans sa poche un revolver et se tira une balle dans la tête.

Il avait sur lui une lettre, écrite sur une bande de carton, et expliquant qu'il mourait «en sacrifice de la Vierge, ayant en lui sept démons et une âme prisonnière.»

Ce malheureux a été transporté dans un état grave à l'hôpital de la Charité, où son identité a pu être établie. C'est un fou mystique, nommé Pierre Garrigue, âgé d'une trentaine d'années. Il était depuis quelque temps hanté de l'idée de mourir dans une église et d'y être enseveli. Il avait écrit dans ce sens plusieurs lettres au curé de Notre-Dame-des-Victoires.

CRIME DE L'IVRESSE. — On écrit de Chalon-sur-Saône que, la nuit de Noël, à une heure du matin, le nommé Ombère, chef du bureau à la mairie de Montceau-les-Mines, qui, au retour de la chasse, avait bu force consommations, a tué d'un coup de fusil en plein cœur le jeune Jean Bryot, âgé de vingt-quatre ans, mouleur, au moment où ce dernier rentrait au café Bertrand; un ami, qui l'accompagnait, Jean Contant, âgé de vingt sept ans, charretier, a reçu également un coup de feu à la tête et en désespéré de le sauver. Ombère, qui a été arrêté aussitôt après le crime, ne se souvient de rien. Il était complètement ivre.

ASSASSINAT D'UN INSTITUTEUR. — A la suite de l'enquête faite sur l'assassinat de l'instituteur Soustelle, une femme Tosi, demeurant à la Bocca (Alpes-maritimes), a été arrêtée. Le parquet de Grasse continue l'enquête sur le lieu du crime.

DRAME DANS UN ASILE D'ALIÉNÉS. — Les résultats de l'autopsie du corps de l'aliéné Méchin, victime des brutalités de ses gardiens, à l'asile de Tours, ont été catégoriques en ce qui touche les traces de strangulation et son décès par suffocation.

Une autre constatation a été faite par les hommes de l'art: le cœur, les poumons, le larynx et le cerveau avaient disparu.

Cet après midi, le parquet de Tours a procédé à la reconstitution de la scène de violences au cours de laquelle Méchin avait succombé.

A la suite de cette opération, les gardiens Redureau, Allanche, Berthelot et Dédung, ont été arrêtés.

LAIT STÉRILISÉ « Belle Étoile ». — Seul dépôt à Roubaix, 13, rue du Bois. On porte à domicile. Téléphone 604.
45177—2

LUMINOL *savon pour le linge, les laines, les flanelles et le ménage.*

Chronique Locale

ROUBAIX

Les écoles libres de filles à Roubaix.

— Nous avons indiqué, déjà, les ravages que causerait à Roubaix la loi de M. Combes supprimant tout enseignement congréganiste. Dans un premier article nous avons donné la liste des écoles de garçons que formerait cette loi sectaire:

Les écoles congréganistes de filles sont beaucoup plus nombreuses bien que le gouvernement en ait déjà fermé arbitrairement cinq depuis dix-huit mois et s'apprête à en fermer une sixième avant quinze jours. En juillet 1902, les religieuses de la Sagesse qui tenaient des écoles rue Chanzy et rue Sainte-Elisabeth et les Dames de la Sainte-Union qui tenaient une école rue du Collège, ont dû se disperser. Tout dernièrement, en août et en octobre les Sœurs Clarisses de l'Epeule et les Dominicaines du boulevard de Douai les ont suivies dans leur exil. Dans quelques jours, ce sera le tour des Sœurs de la Sagesse du l'Externat du Sacré-Cœur, rue Pellart.

Il reste 13 écoles de filles tenues par des religieuses. Les Sœurs de la Sagesse tiennent les dix écoles suivantes: boulevard de Mulhouse (950 élèves); rue de la Sagesse (288 élèves); rue Pigalle, (530 élèves); rue de la Redoute, (200 élèves); place Sainte-Elisabeth, (230 élèves); rue d'Inkermann, (300 élèves); rue de la Chaussée, 580 élèves); rue Saint-Louis (560 élèves); rue de l'Ermitage, (620 élèves); rue Richelieu, (380 élèves).

Les Dames de la Sainte-Union tiennent quatre écoles: rue du Vieil-Abreuvoir, (240 élèves); rue de l'Espérance, (170 élèves); rue Salomon-de-Caus, (100 élèves).

Les Carmélites dirigent, rue Saint-Antoine, une école qui compte 850 élèves.

Les écoles congréganistes comptent donc 6.000 élèves, et ne coûtent pas un sou aux contribuables. Quand on aura chassé les religieuses, il faudra bien bâtir des écoles pour recueillir leurs élèves. La politique de M. Combes nous coûtera cher!

CHEZ LES ANCIENS MILITAIRES MUTUALISTES. — Dans sa dernière séance, cette Société a décidé d'organiser, pour le dimanche 31 janvier, une grande fête qui sera précédée d'une conférence mutualiste faite par un membre du Comité, à 11 heures du matin, chez Mme Vve Delespierre, 63, rue de Lannoy. Les soldats libérés des classes 1898 à 1901, seront convoqués spécialement. De 4 heures et demie à 7 heures du soir, brillant concert avec entrée gratuite pour les membres honoraires seulement; à 7 heures et demie, tirage de la tombola organisée au profit de la Caisse de secours de la Société. Les lots seront exposés du 25 au 30 janvier chez M. Dujardin, à la *Maison du Tapis*, Grande-Place. Prix du billet, 10 centimes; cotisation mensuelle, 1 fr. A huit heures, aura lieu un bal de famille.

A LA *ROUBAISIENNE*. — Après avoir terminé ses travaux de l'année, l'assemblée générale de la *Roubaisienne* a procédé au renouvellement de son Comité qui, pour l'année 1904, se compose ainsi:

MM. Gustave Wattinne, président d'honneur; Georges Penel, président honoraire; Lucien Moureau, président; Charles Weil, vice-président, anciens; Henri Lepaul, vice-président actif; Joseph Lestienne, secrétaire et archiviste; Albert Inglebert, secrétaire-adjoint; Arthur Desrousseaux, trésorier; Jules Piesvaux, chef de gymnastique et trésorier-adjoint; Jules Vardavoir, porte-drapeau; Joseph Schittecate, garde matériel; Henri Demay, chef des apuilles; Ernest Bleuse, instructeur militaire et de tir; Emile Draux, commissaire des fêtes; Edmond Ghestemme, commissaire de presse; Henri Vergin, Bruno Dejonghe, Paul Durand, Alfred Vandepaute, Léon Cunin, Léon Wante, Abélard Tettelin, commissaires.

UN MEETING LIBERTAIRE a eu lieu dimanche à cinq heures du soir au *Palais du Travail*, rue du Pile, pour protester contre les poursuites dirigées par le parquet de Lille contre M. Vallé, gérant de la *Petite Feuille Anarchiste*, pour la publication d'un article antimilitariste paru auparavant dans un journal de Paris, lequel journal n'est pas poursuivi. La réunion, qui comprenait cent vingt personnes environ, était présidée par MM. Bérenger, Depaepe et Deminck, récemment amnistiés et fraîchement sortis de la prison, où ils purgeaient la peine à eux infligée à la suite des désordres qui marquèrent les dernières grèves.

Après l'exécution de quelques chansons révolutionnaires, M. Degraef fait l'éloge des «militants» révolutionnaires et critique les poursuites dirigées contre le gérant Vallé. Il fait ensuite le procès du militarisme et flétrit l'emploi de l'armée dans les grèves. Il engage les révolutionnaires de Roubaix à préparer le mouvement d'avril prochain et à réclamer alors l'ancien tarif, non pas l'actuel, malgré les dix heures. M. Degraef paraît ne pas goûter beaucoup la loi Millernad-Colliard et craindre que les récentes déclarations de M. Eugène Motte ne tuent dans l'œuf la grève préparée pour avril. C'est pour cela, sans doute, qu'il engage ses auditeurs à ne pas se contenter de la non-diminution des salaires et à exiger, pour dix heures de travail, le prix ancien de la journée de 12 heures.

M. Broutchoux, directeur du *Réveil syndical de Lens*, proteste aussi contre les poursuites intentées à la *Petite Feuille Anarchiste* et annonce qu'il republiera l'article incriminé, dans son journal. La lutte contre le militarisme est pour lui celle qu'il faut mener actuellement, car c'est celle qui inquiète le plus les bourgeois... La grève des armées solutionnerait tout. Incidemment, M. Broutchoux crache son mépris à tous les politiciens en général et au député Basly en particulier qui, avec Lamendin et Cotte, a trompé et trahi les mineurs du Pas-de-Calais. Il conclut en invitant les compagnons à prendre part à l'action syndicaliste afin de soustraire les syndicats et les Bourses du travail à l'influence néfaste des politiciens socialistes.

Un ouvrier tisseur annonce enfin qu'un nouveau syndicat textile, non politique, s'est formé au *Palais du travail*, et la réunion se termine à six heures, par un ordre du jour de flétrissure au gouvernement espagnol qui tracasse les libertaires d'Alcala-del-Val... Aucun incident.

ARRESTATION DE DEUX EMPLOYÉS INFIDÈLES. — Dans la soirée de samedi, vers sept heures, les agents de police Vanmarck et Catry, passaient rue du Fontenoy, quand ils aperçurent un individu portant sur les épaules un paquet assez volumineux.

Ils l'abordèrent et remarquèrent que sa charge consistait en boules de ficelles d'un poids de vingt kilos environ. Interrogé sur la provenance de cette marchandise, l'individu finit par reconnaître qu'il venait de l'enlever chez ses patrons, MM. Peneelle et Berlemont, négociants en tissus, rue de l'Espérance, 5.

Conduit par devant M. le commissaire de police du 1er arrondissement, il déclara se nommer François Souxdorf, magasinier, âgé de 50 ans, demeurant rue de l'Espérance, 51.

Après avoir été interrogé par M. Laché, commissaire de police, l'employé infidèle a été maintenu en état d'arrestation. Un magasinier de la même maison, nommé Henri Fontaine, âgé de 27 ans, demeurant rue d'Antoing, 17, inculpé de complicité dans le vol, a été arrêté dimanche matin. Tous deux seront dirigés aujourd'hui sur la maison d'arrêt de Lille.

UN VOL DE CHAUSSURES. — Samedi soir, vers huit heures, des malfaiteurs profitant d'un moment où personne ne se trouvait dans le magasin de M. Auguste Roland, marchand de chaussures, rue des Longues-Haies, 365, y ont pénétré en coup de vent et se sont emparés d'une grande quantité de chaussures; puis, ils ont pris la fuite.

Ce n'est que peu de temps après, en se rendant dans son magasin, que M. Roland s'est aperçu de ce vol, dont le montant est évalué à 200 francs.

M. Grimaldi, commissaire de police du cinquième arrondissement, a immédiatement ouvert une enquête.

LES VOLS DE NUIT. — Un estaminet inhabité portant le numéro 68 de la rue Pierre-de-Roubaix, a été visité dans la nuit de samedi à dimanche, par des malfaiteurs, qui, pour entrer, ont fracturé la porte de la rue; ils se sont emparés d'une pompe à bière, de quatre mètres de tuyaux en étain et d'une série de mesures du même métal. La police a été informée.

UN HOMME TROUVÉ MORT DANS SA CHAMBRE. — Un journalier, Auguste Bregnecourt, âgé de 67 ans, a été trouvé mort, dimanche matin, vers onze heures, dans son logement, rue Pierre-de-Roubaix, 52.

Ce malheureux, qui vivait seul, était assisté du Bureau de Bienfaisance. On ne sait à quoi attribuer ce décès. M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, après avoir accompli les formalités d'usage, a fait transporter le corps d'Auguste Bregnecourt à la morgue.

UN HOMME RENVERSÉ PAR UNE VOITURE. — M. Jules Castelain, marchand de beurre, âgé de 78 ans, a été renversé samedi vers midi, Grande-Place, par l'attelage de M. R...-V..., négociant en laines, à Tourcoing. Dans sa chute il s'est fait des contusions à la figure et à l'épaule gauche.

Après avoir reçu les premiers soins, M. Castelain a été reconduit en voiture à son domicile, rue de l'Ommelet, 36, par les soins de M. R....-V...

LES ALLOCATIONS D'HIVER AU SYNDICAT MIXTE DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE. — Le bureau syndical a décidé qu'une deuxième distribution en nature serait faite, cet hiver, aux familles nombreuses chargées d'enfants en bas-âge dont le chef a été admis dans le Syndicat ayant le 1er avril 1903 et dans lesquelles la moyenne des gains totaux de tous ceux qui travaillent ne dépasse pas 4 fr. 50 par semaine et par tête pour la période du 1er septembre au 30 novembre 1903. Les membres qui se trouvent dans les conditions ci-dessus sont invités à s'adresser au plus tôt au secrétaire de leur usine s'ils travaillent dans une maison syndiquée et dans le cas contraire, au secrétariat, 24, rue Chanzy, avant le 9 janvier 1904, après leur journée, de six heures et demie à huit heures et demie du soir. Ils sont priés de se munir de leur livret syndical, du livret de mariage et de la liste des maisons où les membres de leurs famille ont travaillé du 1er septembre au 30 novembre 1903. Les sociétaires veufs feront bien de se faire inscrire; si la moyenne des salaires ne dépasse pas de plus de 4 fr. 50 par semaine le maximum fixé ci-dessus le bureau jugera s'il peut, comme la dernière fois, les comprendre dans la distribution. Il y a lieu de tenir compte des observations suivantes: 1° Les veuves et orphelins participent à la distribution, si le chef de famille a payé régulièrement ses cotisations jusqu'à son décès; 2° Une veuve ne travaillant pas, des orphelins, des pensionnés du syndicat y ont droit s'ils sont à la charge d'enfants mariés; s'ils sont à la charge d'enfants célibataires, on tient compte du gain de toute la famille; 3° Le sociétaire fils aîné de femme veuve est considéré comme chef de famille; 4° Une veuve dont le fils unique sociétaire est décédé, est considérée comme veuve de sociétaire; 5° Le fils d'un syndiqué est compté dans la composition de la famille pendant son service militaire; 6° Le sociétaire fils aîné de femme veuve donne droit à sa famille de participer à la distribution pendant son service militaire si elle se trouve dans les conditions requises; 7° Les ascendants (vieillards) et les orphelins sont comptés comme enfants s'ils ont habité continuellement dans la famille; on ajoute au gain ce qu'ils peuvent rapporter au foyer du sociétaire. — Prière de signaler les veuves et orphelins pouvant prendre part à la distribution.

TROUVAILLES. — M. Charles, demeurant rue Montgolfier, 4, a trouvé un porte-monnaie, contenant une reconnaissance du Mont-de-Piété, a une pièce de monnaie, qu'il a déposé au bureau de police de la place Sainte-Elisabeth. — M. Carlos Dufos, rue des Sept-Ponts, a trouvé un chien noir race berger. — M. Emile Delander, angle des rues Rollin et d'Iéna, a trouvé, boulevard de Metz, un pantalon en drap noir. — Mlle Fernande Debruyne, rue Solférino, 63, a trouvé une bourse en tissus contenant une petite somme d'argent.

NE PAS CONFONDRE. — M. Achille Dupont, demeurant boulevard de Metz, maison Lestienne, à Roubaix, n'a rien de commun avec son homonyme qui a été condamné, pour ivresse, à l'audience du Tribunal de simple police de Roubaix du 24 décembre dernier.

ENTERREMENT DU LUNDI 4 JANVIER. — Mme Vve J.-B. Dupont, née Joséphine Delmaelle, huit heures et demie, église du Sacré-Cœur.

OBITS DU MÊME JOUR. — M. Auguste Leporrette et Mme Marie Barbillon, 10 heures, église Notre-Dame. — Mme Emile Crépelle, née Joséphine Vilquin, 10 heures, église Saint-Martin. — M. Alfred Delmaele, 9 heures et demie, église Saint-Liévin.

WASQUEHAL

DANS L'ENSEIGNEMENT. — M. Tétin, directeur de l'école communale de garçons, est nommé directeur de l'école de la rue Montaigne à Roubaix, en remplacement de M. Chauchoy, admis à la retraite. M. Tétin est remplacé par M. Delcroix, instituteur à Croix.

LA CLASSE 1904. — Le nombre des jeunes gens appelés à participer au prochain tirage au sort est de 70.

LANNOY

LEERS

LA FRAUDE. — Les préposés de douane L. Beauvin et F. Ponche, ont arrêté les nommés B..., de Roubaix, et D..., de Chéreng, qui étaient porteurs, ensemble, de sept kilos de café vert de provenance étrangère. Tous deux seront dirigés sur Lille.

TOUFFLERS

(STATISTIQUE D'ÉTAT-CIVIL DE L'ANNÉE 1903. — Naissances, 43; publications de mariages, 28; mariages, 12; divorce, 1; décès, 30.

LE DERNIER RECENSEMENT DES CHEVAUX accuse 46 chevaux dont 27 hongres et 21 juments; 13 hongres âgés de moins de 6 ans, et 14 de 6 ans et au-dessus; 5 juments de moins de 6 ans, et 16 de 6 ans et au-dessus. Parmi ces animaux, huit ont été réformés au dernier classement.

LA FRAUDE. — Le sous-brigadier de douane J. Thomas, et le préposé Alf. Ducrocq, ont arrêté au chemin de Leers, à environ 800 mètres de la frontière: Léon et Désiré N..., appréteurs, âgés de 24 et 19 ans, et domiciliés à Roubaix; Louis M..., 51 ans, rejointoyeur, à Roubaix, qui étaient porteurs ensemble, de 3 k. 500 de café vert, de provenance étrangère d'une valeur de 10 fr. 50. Tous trois ont été remis aux gendarmes de Lannoy. L'un d'eux, Désiré N..., qui est gravement malade a été visité par le médecin de la gendarmerie, M. le docteur Parmentier, qui a conclu à l'urgence de son transfert dans un hôpital.

BAISIEUX

LA FRAUDE. — Les préposés Henri Leblanc et Albert Clerc, de la brigade de douane de Baisieux, ont arrêté au lieu dit: *Paré du Boyau*, le nommé A. H..., d'Ascq, qui était nanti de 4 boîtes de cigares et de 150 grammes de tabac de provenance étrangère, d'une valeur totale de 52 francs. H... sera conduit à Lille.

TOURCOING

Un Meurtre à l'Hôpital

UN HOMME QUI TUE SA FEMME D'UN COUP DE COUTEAU

Un ménage désuni. — Un drame près du lit d'un enfant malade. — Indignation de la foule qui veut lyncher le meurtrier

Un meurtre commis dans des circonstances particulièrement dramatiques, hier dimanche, vers une heure de l'après-midi, a mis en émoi tout le quartier de la rue Nationale et particulièrement les nombreuses personnes qui se rendent, d'habitude, le dimanche à cette heure, à l'Hôpital, pour visiter des parents malades.

Un homme venait de tuer sa femme d'un seul coup de couteau et le drame avait eu pour théâtre une salle de malades de l'Hôpital.

Un ménage désuni

Il y a plusieurs années déjà, Alphonse Feys, cuvrier mouteur, âgé aujourd'hui de 37 ans, épousait Sylvie Vanspebrouck, ménagère, qui n'a présentement que 23 ans. De ce ménage est née une fillette.

Depuis assez longtemps déjà, la discorde régnait entre les époux. Le mari avait des habitudes invétérées d'intempérance: il se montrait en outre d'une brutalité révoltante envers sa pauvre femme qu'il battait fréquemment; il avait même attenté déjà à ses jours.

Une première tentative de meurtre

Ainsi, une scène sanglante s'était déjà passée le 14 octobre 1902. A cette époque, les époux Feys habitaient la rue Saint-Pierre. Le mari étant rentré en état d'ivresse, sa femme lui fit des reproches bien mérités. Feys, rendu furieux, s'empara d'un couteau et frappa sa femme d'un coup de son arme au sein droit. Arrêté et conduit à Lille, il a été condamné, le 30 octobre de la même année, à 40 jours de prison, par le Tribunal correctionnel. Il n'est pas inutile de dire ici que Mme Feys avait demandé la clémence du juge en faveur de son bourreau.

En sortant de prison, Feys réintégra le domicile conjugal. Mais il ne semble pas qu'il ait su gré à sa femme de sa générosité, car la vie en commun devint bientôt insupportable pour la malheureuse, qui se sépara de son mari il y a trois semaines environ.

Le drame

Mme Feys avait pris, en quittant son mari, logement à l'estaminet du «Petit Lillois», à l'angle des rues de la Malsence et de la Belle-Vue. Elle avait emmené avec elle sa fillette âgée de trois ans. L'enfant étant tombée malade, il y a quelques jours, avait été admise en traitement à l'Hôpital.

Dimanche vers une heure, Mme Feys s'était présentée à l'Hôpital pour voir sa fillette. Elle avait été précédée auprès du lit de son enfant par Feys qui semblait l'attendre.

Une discussion très vive s'éleva entre les deux époux. Feys reprocha à sa femme de l'avoir quitté et alla même jusqu'à mettre en doute sa fidélité conjugale. Mme Feys, qui tenait la fillette dans ses bras, protesta avec énergie contre cette accusation et la querelle ne tarda pas à s'envenimer. Feys s'empara brutalement de l'enfant, et, tirant de sa poche un coutelas de boucher, il en plongea la lame tout entière dans la poitrine de sa femme. La malheureuse s'affaissa: elle avait été atteinte au cœur et au bout de quelques secondes, elle rendait le dernier soupir.

Arrestation du meurtrier

Beaucoup de visiteurs se trouvaient, à ce moment, dans la salle où venait de se passer ce drame sanglant. Inutile de dire que l'émotion fut grande. L'un des témoins de la scène, l'agent de police Florin, se jeta sur Feys, qui tenait encore sur son bras la fillette qu'il venait de rendre orpheline, le désarma et le conduisit, avec l'aide d'un de ses collègues, au poste de police du 2e arrondissement.

Indignation de la foule
On veut lyncher le meurtrier

Tous les témoins, indignés, voulaient faire un mauvais parti à Feys: des cris «à mort» partaient de tous les côtés, et les agents eurent beaucoup de peine à protéger leur prisonnier que la foule s'apprêtait à mettre en pièces.

Après un premier interrogatoire, M. Delattre, commissaire de police, a fait conduire, sous bonne escorte, Feys, au poste central.

Le meurtrier était très mal noté. Tandis qu'il faisait son service militaire, il avait été inculpé de vol d'effets militaires et envoyé, de ce fait, au bataillon de discipline.

Il a en outre subi plusieurs condamnations pour coups, violences et divers autres délits.

Il est originaire de Roncq: il habitait, en dernier lieu, chez M. Buretin-Tiberghien, marchand de charbon, et travaillait chez M. Tilmaux, monteur.

Le Parquet a été informé de suite.

La victime

Le corps de la victime de ce meurtre a été déposé à la Morgue.

Mme Feys était une très honnête femme et elle jouissait dans son quartier de l'estime de tous.

LA MISE EN SERVICE DE LA NOUVELLE GARE AUX MARCHANDISES. — Ainsi que nous l'avons annoncé c'est aujourd'hui, lundi 4 janvier, que sera mise en service la nouvelle gare aux marchandises. Le déménagement des divers services s'est commencé dimanche matin. Aussi, l'animation a-t-elle été grande sur tout le parcours de l'ancienne à la nouvelle gare. Nous donnerons demain des détails sur cette mise en service.

UN VOL, RUE DE LHOMOND. — Dimanche matin, vers six heures et demie, deux malfaiteurs, restés inconnus, ont pénétré chez M. Dufermont, huissier, rue de Lhomond, 17, en fracturant la porte d'entrée. Après avoir visité la maison, ils en sont ressortis emportant une somme de 16 francs. Des voisins les ayant aperçus, ont voulu les arrêter, mais les malfaiteurs les ayant menacés, ils les ont laissés passer. La police, informée, recherche les deux voleurs.

UN VOL DE POULES. — Dans la nuit de samedi à dimanche des malfaiteurs se sont introduits dans le jardin de M. Fidèle Lecomte, âgé de 41 ans, tisserand, demeurant rue du Luxembourg, 66. Ils ont dérobé deux poules et un coq qui étaient enfermés dans un clapier situé au fond du jardin. Une enquête est ouverte.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de dimanche, il est arrivé aux Halles, les denrées suivantes: Huîtres, 2.500; pommes de terre, 500 k.; beurre, 20 k.; Endives, 200.

TROUVAILLES. — MM. Mérisse et Balcaen ont trouvé un sac rayé bleu et blanc contenant 15 à 20 kilos de laine de différentes couleurs. — M. Verdonck, comptable, a déposé au poste central un portemonnaie contenant une chaîne en argent. — Marie Fichaux, 9 ans, a déposé au poste central un fuet à provisions, qu'elle a trouvé Grande-Place.

OBITS DU LUNDI 4 JANVIER. — M. Henri Lepers, 10 heures, église Saint-Eloi (Blanc-Seau). — M. Jules Sauvage, 8 heures et 9 heures, église Saint-Eloi (Blanc-Seau).

MARCQ-EN-BARŒUL

UNE COLLISION. — Samedi soir, vers sept heures, au hameau de la Covrie, la voiture de M. Debuyng, messager à Croix, versa sur la voie des tramways par suite du bris d'une des roues de devant. Le tramway électrique qui se rendait à La Madeleine arrivant au même moment, n'a pu s'arrêter à temps pour éviter une collision. Une des glaces du tramways se brisa sans toutefois occasionner d'autre accident.

LINSELLES

UNE EXPLOSION D'ACÉTYLÈNE. — *Un homme grièvement brûlé.* — Un accident d'une certaine gravité s'est produit, samedi soir, vers huit heures un quart, au quartier de la Briqueterie. Un cabaretier, M. Emile Dutertre, âgé de 28 ans, tisserand, a installé depuis quelque temps un appareil produisant l'acétylène nécessaire à l'éclairage de son habitation. Samedi soir, M. Dutertre, s'apercevant que le carburateur ne fonctionnait plus et pensant que les conduits étaient obstrués par les glaces, se rendit dans la salle de l'appareil, muni d'une bougie.

Pendant qu'un jeune homme, M. Henri Cornille, âgé de 20 ans, qui l'accompagnait, tenait la bougie, M. Dutertre se mit